

LES BONS GESTES À ADOPTER

POUR FLUIDIFIER MES RÈGLEMENTS

Le contrôle des titres **Chèque Lire®** et **Chèque Culture®** est soumis à une procédure stricte pour assurer leur bon traitement et garantir les délais de règlement contractuels.



Pour garantir le respect des délais de règlement contractuels, il est important de **SUIVRE LES BONNES PRATIQUES CI-DESSOUS**

- 1** Il est impératif d'utiliser votre bordereau personnalisé à joindre avec votre envoi. Il comporte un numéro de remise unique qui sert à vous identifier lors des éventuels échanges avec le Centre de Traitement.
- 2** Les titres **Chèque Lire®** et **Chèque Culture®** doivent être rassemblés dans une enveloppe, de préférence sécurisée.

3 La mise sous pli des titres **Chèque Lire®** et **Chèque Culture®** uniquement, doit répondre aux exigences suivantes :

- Ne pas utiliser d'agrafes ou de trombones sur les chèques.
- Conserver la partie détachable du chèque.
- Tamponner impérativement les chèques au verso, pour éviter toute détérioration du code-barres.
- Remplir correctement le bordereau. Veuillez renseigner les quantités, valeur faciale, total par valeur faciale, quantité totale de chèques et montant total de l'envoi.
- Tamponner le bordereau de remise avec votre cachet commercial et conserver la partie détachable.
- Insérer vos titres **Chèque Lire®** et **Chèque Culture®** et votre bordereau dans l'enveloppe. 250 titres maximum/enveloppe.
- Bien fermer l'enveloppe avant l'envoi.